INSTITUTION

Retour sur le conseil communautaire du jeudi 27 février 2025

Pour ceux qui n'auraient pas pu regarder le conseil communautaire du 27 février de nombreux sujets ont été abordés lors de cette séance.

Publié le 28 février 2025

L'Agglo maintient son engagement sur les taux de fiscalité locale

L'Agglo a voté son budget 2025 le 19 décembre dernier, il s'équilibre sur une masse totale de 167 millions d'euros avec un budget principal et 7 budgets annexes : un budget de fonctionnement de 120 millions d'euros (c'est-à-dire les opérations courantes, notamment les charges liées au fonctionnement des services), et un budget d'investissement, c'est-à-dire la réalisation d'équipements par exemple, de 47 millions d'euros. Malgré le contexte de crise dans lequel il a été voté, l'objectif financier du budget 2025 de l'Agglo reste inchangé, à savoir : **garantir un niveau élevé de service au public dans tous nos domaines de compétences, investir pour mener à bien les projets stratégiques du mandat dans la ligne du Projet de Territoire, et conserver des marges de manœuvre en maintenant la situation financière saine de la communauté d'agglomération**.

A la suite de ce vote du budget, les collectivités devaient voter leurs taux de fiscalité locale avant le 15 avril 2025. Grâce à une gestion rigoureuse et une situation financière saine, les taux de fiscalité directe locale n'augmentent pas cette année. On parle ici de 2 types de recettes :

- L**es taux d'imposition directe locale** composés de :

  - **La Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 1,50 %, non bâties 2,83 %**
  - **La Cotisation Foncière des entreprises : 26,63 %**
  - **La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 8,24 %.**

- La taxe GEMAPI : instaurée en 2022 pour financer les travaux dans cadre de la compétence GEMAPI, (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le produit de cette taxe est fixé pour 2025 à 1 million d'euros, comme les années précédentes.

La TEOM, (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) quant à elle, restera à moins de 10% (9,96% contre 9,62% en 2024) comme l'Agglo s'y est engagée jusqu'à la fin du mandat.

Création d'une école de formation interne pour les agents de l'Agglo et de ses communes membres

Les 1800 agents des collectivités de notre territoire, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et ses 15 communes, s'efforcent chaque jour d'offrir un service public de qualité. Pour les accompagner dans leurs missions, l'Agglo et ses communes créent un réseau de formateurs internes, appelé "L'Agglo Académie", où des agents volontaires forment leurs collègues.

Peu courante en France, cette initiative revêt de nombreux avantages :

- **Uniformiser les pratiques et améliorer le service rendu aux usagers,**
- **Faire des économies en faisant appel aux talents internes plutôt qu'à des prestataires externes,**
- **Offrir un panel de formations adaptées et répondant aux besoins locaux (urbanisme, pilotage, commande publique, environnement territorial…),**
- **Favoriser les échanges de bonnes pratiques et créer du lien entre les collectivités.**

Dès mars 2025, des sessions de formation seront proposées aux agents, avec **15 formateurs internes** déjà en place, un nombre amené à augmenter.

L'Agglo poursuit son soutient financier aux projets communaux : les premiers fonds de concours vôtés.

5 projets répartis sur 5 communes recevront près de 580 000 € d'investissement :

- **Rénovation énergétique du groupe scolaire à Batz-sur-Mer (95 418 €),**
- **Aménagement de la rue Colbert à La Turballe (127 733 €),**
- **Aménagement de la rue du Croisic au Pouliguen (119 290 €),**
- **Aménagement des rues de Kerdandec et de Lozépienne à Mesquer (58 800 €),**
- **Réhabilitation du groupe scolaire des Cap-Horniers à Piriac-sur-Mer (175 416 €).**

Retrouvez le replay de la séance ici : https://youtu.be/sqFnuV8W6jg

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

02 51 75 06 80